

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) Mises à jour le 02/08/2021**

**1. PRÉAMBULE**

Hapæx est un éditeur de solutions psychométriques d'évaluation destinées aux employeurs et professionnels RH ; il fournit des tests accessibles via une plateforme sécurisée en ligne. Hapæx est une marque de Profil Orientation et à ce titre reprend les contrats en cours.

**2. OBJET**

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Hapæx fournit au Client, les produits et les services d'évaluation définis ci-après, édités par Hapæx et accessible via sa Plateforme d'évaluation. Cet accord régit ainsi les droits et obligations des parties mentionnées.

**3. DÉFINITIONS**

"Tests" désignent l'ensemble des questionnaires d'évaluation développés et proposés par Hapæx au travers de sa plateforme.

"Client" désigne toute entreprise ou toute organisation (association, organisme d'Etat...) utilisant les Tests, ceci pouvant être un Client Entreprise, un Client Prestataire RH ou un Client Ecole Universités.

"Plateforme" désigne l'application technique d'évaluation permettant la mise à disposition des Tests aux Clients.

"Participant(s)" désigne le(s) candidat(s), le(s) salarié(s) ou autres (étudiants, stagiaires, clients...), évalués par le Client.

"Compte participant" désigne la Plateforme individuelle et sécurisée, accessible à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, au Participant.

"Rapport de résultat" désigne les résultats d'évaluation à établi et remis au Client. Ces rapports sont établis et remis au Client lorsque le Participant a effectué le Test dans son intégralité.

"Donnée personnelle" désigne les données à caractère personnel que le Client traite dans le cadre de son utilisation du Service, au sens de la directive 95/46/CE, de la loi n°78 -17 du 6 janvier 1978 dite Informatique et Libertés et à compter du 25 mai 2018 les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 - le « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD).

"Services" désignent l'ensemble des prestations de Hapæx relatives au(x) Test(s), ou toute autre démarche d'accompagnement liée à l'évaluation en Ressources Humaines faisant l'objet des présentes conditions générales.

"Bon de commande" désigne le document spécifique fourni par Hapæx soit sous forme papier et retourné tamponné et signé par le Client, ce bon de commande comportant, outre les mentions d'usage, la mention de l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente (case à cocher), la formule d'achat ou d'abonnement choisie par le Client, d'éventuelles prestations complémentaires, d'éventuelles conditions particulières ainsi que le montant à régler à Hapæx. Un simple e-mail envoyé par le Client, dans la mesure où celui-ci décrit de façon explicite son engagement ferme à une commande déterminée, peut néanmoins valoir également Bon de commande.

**4. ADHÉSION ET MODIFICATION**

Tout accès, utilisation et/ou achat des services Hapæx entraîne l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces Conditions Générales de Vente, le Client reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance. Hapæx se réserve le droit de modifier à tout moment ces documents contractuels en fonction de l'évolution de ses services. Ces modifications ne pourront pas néanmoins s'appliquer aux contrats en cours d'exécution au moment de leur entrée en vigueur. La date de mise à jour est mentionnée en haut du présent document. Le Client est donc invité à consulter régulièrement cette dernière version mise à jour. Tout accès ou utilisation du présent Site et de la Plateforme vaut acceptation des changements effectués.

**5. ACCÈS À LA PLATEFORME ET AUX SERVICES**

**5.1 Accessibilité**

5.1.1 La Plateforme est disponible vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7) sauf en cas de force majeure ou d'événement hors du contrôle de Hapæx et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Application qui peuvent être effectuées sans en avoir averti le Client ou le Participant au préalable.

**5.2 Modalités d'inscription du Participant**

5.2.1 Le Client doit procéder à une inscription du Participant sur la Plateforme afin que ce dernier bénéficie d'une passation de Test. L'inscription nécessite de remplir plusieurs champs contenant des données à caractère personnel.

5.2.2 Certains champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires, permettant de créer l'identité du Participant pour les évaluations à passer.

**5.3 Accès aux résultats**

5.3.1 Le rapport de résultats est généré automatiquement. Il porte sur le Participant, et se fonde sur toutes les données recueillies lors de l'évaluation individuelle.

5.3.2 Les résultats d'un Test ne peuvent être transmis à un tiers sans l'accord explicite du Participant. Recueillir cet accord relève de la seule responsabilité du Client.

**6. OBLIGATIONS**

**6.1 Obligations de Hapæx**

Hapæx s'engage à :

6.1.1 Mettre à la disposition des Clients et des Participants, la Plateforme et en assurer son fonctionnement optimal ainsi que la sécurité et la confidentialité des informations communiquées pendant toute la durée d'exécution du contrat ;

6.1.2 Fournir les Prestations commandés par le Client, et ce, selon les modalités exactes spécifiées dans le Bon de commande ;

6.1.3 Informer le Client de toute évolution majeure des Tests ou des fonctionnalités de la Plateforme Hapæx ;

6.1.4 Allouer le personnel compétent et les matériels nécessaires afin de parvenir à une réalisation des Prestations conformes aux engagements et remplir l'ensemble de ses obligations au titre des présentes.

**6.2 Obligations du Client**

Le Client s'engage à

6.2.1 Maîtriser, et ce préalablement à sa passation, les objectifs du Test et les significations précises des dimensions évaluées, tels que figurant dans le Rapport de résultats, le manuel d'utilisation et au travers des prestations de formation et de consulting proposées par Hapæx ;

6.2.2 Utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité ;

6.2.3 Informer le Participant du contexte de passation et les raisons de l'utilisation d'un Test, celui-ci ayant la faculté d'en refuser la passation. Les conséquences d'un refus de passation de Test par le Participant relèvent de la seule responsabilité du Client;

6.2.4 Les Tests sont à l'usage exclusif du Client et sont destinés à la seule fin de l'évaluation des compétences des Participants. Le Client s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer à tout tiers tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes, ainsi que de transférer, à titre gratuit ou onéreux, l'usage ou la propriété des Tests ou des Rapports de résultats et plus généralement toutes informations communiquées par Hapæx concernant les Tests. Cette interdiction de revente, de cession, ou d'utilisation des tests par un tiers, même à titre gratuit, s'applique quelle que soit la formule d'achat ou d'abonnement souscrite par le Client (achat de Tests à l'unité, Licence annuelle, ou Abonnement illimité).

6.2.5 Dans le cas où le Client enfreindrait l'interdiction mentionnée ci-dessus, L'Éditeur peut immédiatement suspendre l'accès du Client à la Plateforme. Hapæx est en pareil cas en droit d'exiger la réparation de l'intégralité de son préjudice notamment du fait de la perte d'exploitation générée à son détriment.

**COMPORTEMENTS PROHIBÉS**

Tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher le fonctionnement normal de la Plateforme et le bon déroulement des Tests. Toutes intrusions ou tentatives d'intrusion dans les systèmes de la Société et tous détournements des ressources systèmes de la Plateforme. Toutes atteintes aux mesures de sécurité et permettant l'authentification en vue de la passation des Tests.

**MODALITÉS D'ACHAT**

Licence annuelle

8.1.1 Licence annuelle désigne la commande passée par le Client d'un nombre limité de Tests, pour une utilisation dont le prix est fixé par paliers de passations.

8.1.2 La période d'engagement du Client qui souscrit à la Licence annuelle est de 12 (douze) mois minimum et est définie dans le Bon de Commande. La licence annuelle est renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'engagement de même durée et dans les mêmes conditions, sauf dénonciation par le Client ou par Hapæx, par courrier ou e-mail au moins 30 (trente) jours avant la date d'anniversaire du contrat.

8.1.3 Dans l'hypothèse où un Client souhaiterait mettre un terme au contrat et ce de manière anticipée avant l'expiration de la période d'engagement en cours, celui-ci reste redevable de l'intégralité des montants correspondants à la période d'engagement concernée.

8.1.4 En cas d'absence totale ou partielle de paiement malgré la mise à disposition d'un Compte Client, Hapæx peut clôturer immédiatement ledit Compte Client tout en mettant en œuvre les procédures de recouvrement de créance.

8.1.5 Le Client ne peut en aucun cas arguer du fait d'une utilisation plus faible que prévue de son Compte Client pour se dégager de ses obligations de paiement à l'égard de Hapæx et ne pas lui régler l'intégralité du prix.

8.1.6 Un réajustement du tarif est appliqué dès que le seuil contractuel fixé dans le Bon de commande est dépassé, en fonction du barème détaillé dans les tarifs en vigueur et le Bon de commande.

Abonnement illimité

8.2.1 Abonnement illimité désigne la commande passée par le Client d'un nombre illimité de Tests parmi les Tests disponibles, sur une période d'engagement donnée.

8.2.2 La période d'engagement du Client qui souscrit à l'Abonnement illimité est de 12 (douze) mois minimum et est définie dans le

<p>Bon de Commande. L'abonnement est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par le Client ou par Hapæx, par courrier recommandé AR ou email au moins 30 (trente) jours avant la date anniversaire du contrat, pour des périodes d'engagement de même durée que la durée initiale et dans les mêmes conditions.</p>	<p>l'accès du Client à son Espace Client en cas de facture impayée dans les délais impartis.</p>	<p>quelques indemnités que ce soit du fait de cette clôture.</p>
<p>8.2.3 Toute période d'engagement entamée étant due dans son intégralité, le Client souhaitant mettre un terme à l'utilisation des Tests avant la fin de la période d'engagement prévue au contrat reste redevable de l'intégralité des montants correspondant à la période d'engagement concernée.</p>	<p>12. <b>RESPONSABILITÉ</b></p> <p>12.1 Hapæx a une obligation de moyen et non de résultat quant aux analyses de profil comportemental issues des Tests, qui constituent un moyen d'évaluation complémentaire des Participants et qui ne sauraient se substituer aux autres moyens d'évaluation dont dispose par ailleurs le Client, ce que le Client reconnaît et accepte expressément et étant précisé que les Tests, pouvant faire l'objet d'améliorations, ne sauraient être considérés comme parfaits ou exhaustifs.</p>	<p>13.8 Hapæx et le Client, ainsi que tout collaborateur ou partenaire intervenant pour leur compte, s'engagent respectivement à considérer comme confidentiels, pendant toute la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des documents, logiciels, savoir-faire, données et informations matériels et immatériels, communiqués par l'autre partie pour l'exécution des présentes et à ne pas les utiliser ou faire utiliser en dehors des besoins du contrat.</p>
<p>8.2.4 Le Client ne peut en aucun cas arguer du fait d'une utilisation moins importante que prévue ou estimée de son Compte Client pour se décharger de ses obligations de paiement à l'égard de Hapæx et ne pas lui régler l'intégralité du prix.</p>	<p>12.2 En aucun cas Hapæx ne prend en charge l'indemnisation des dommages matériels et immatériels directs ou indirects pouvant être subis par le Client du fait de l'utilisation de la Plateforme tels que : perte d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, perte de données et/ou de fichiers, interruption d'activités, acte de piraterie informatique conduisant à la perte ou à la communication à des tiers de données confidentielles appartenant au Client, perte d'informations commerciales ou autres pertes pécuniaires.</p>	<p>14. <b>CONDITIONS D'UTILISATION DES MATÉRIELS PSYCHOMÉTRIQUES</b></p> <p>14.1 Compétence</p> <p>14.1.1 Ces conditions s'appliquent à l'ensemble des tests et outils publiés par Hapæx, qu'ils soient distribués sous une forme papier-crayon, CD-Rom ou en ligne.</p>
<p>8.2.5 En cas d'absence totale ou partielle de paiement malgré la mise à disposition d'un Compte Client en accès illimité, Hapæx peut procéder immédiatement à la clôture dudit Compte Client tout en mettant en œuvre les procédures de recouvrement de créance.</p>	<p>12.3 Hapæx ne peut être tenu pour responsable du fait de la détérioration de fichiers. Le Client s'engage à se prémunir contre ces risques en effectuant des impressions régulières des Rapports de résultats des Participants, ou en les sauvegardant sous format pdf.</p>	<p>14.1.2 Professionnels compétents</p> <p>14.1.2.1 En raison de la nature scientifique des tests, des conditions de leur utilisation requérant une compétence spécifique et dans l'intérêt des personnes qui y sont soumises, la vente des tests de Hapæx est réservée aux personnes possédant les titres, les qualifications ou les habilitations professionnelles adéquates à l'utilisation des tests notamment :</p>
<p>9. <b>RÉVISION DES TARIFS</b></p>	<p>12.4 Si la responsabilité de Hapæx devait être recherchée au titre des dommages exposés ci-avant, l'indemnisation qui pourrait lui être réclamée ne pourrait en aucun cas excéder les montants perçus par Hapæx au titre des Tests utilisés par le Client dans le mois de survenance du dommage.</p>	<p>14.1.2.2 Les titulaires du titre de psychologue tel qu'il a été défini par les décrets 90 - 255 et 90 - 259 du 22 mars 1990 en application de la Loi du 25 juillet 1985, et conformément au code de déontologie du 22 mars 1996,</p>
<p>9.1 Hapæx se réserve le droit de faire évoluer ses tarifs à tout moment.</p>	<p>12.5 La responsabilité de Hapæx ne saurait en aucun cas être recherchée dans les cas suivants :</p>	<p>14.1.2.3 Les professionnels des ressources humaines disposant des certifications nécessaires dispensées par Hapæx,</p>
<p>9.2 Les tarifs ainsi révisés sont immédiatement applicables à toute nouvelle commande.</p>	<p>12.6 Interruptions momentanées pour la maintenance du site et/ou pour son développement ;</p>	<p>14.1.2.4 Les orthophonistes,</p>
<p>9.3 Lorsqu'un Client a souscrit à une Licence annuelle ou à un Abonnement illimité, les tarifs demeureront inchangés jusqu'à la fin de la période d'engagement en cours. Les nouveaux tarifs sont appliqués aux Licences annuelles et aux Abonnements illimités au moment du renouvellement par tacite reconduction, sous réserve de l'information préalable du Client effectuée par Hapæx par tout moyen écrit, notamment par email au moins deux mois avant la fin de l'expiration de la période d'engagement en cours.</p>	<p>12.7 Difficultés de fonctionnement ou interruption momentanée de ses services indépendantes de sa volonté, notamment en cas d'interruption des services d'électricité ou des télécommunications, ou en cas de défaillance ou de dysfonctionnement des réseaux de transmission de données.</p>	<p>14.1.2.5 Les psychomotriciens,</p>
<p>10. <b>COMMANDES</b></p>	<p>12.8 Le Client reconnaît que la mise en œuvre des Tests implique qu'il soit connecté à Internet et qu'il est seul responsable de la qualité de cette connexion.</p>	<p>14.1.2.6 Les ergothérapeutes,</p>
<p>10.1 Toute commande est formalisée par un bon de commande daté et signé par le Client et comportant les indications suivantes:</p>	<p>12.9 Le Client est seul responsable de tout dysfonctionnement du service entraîné par une utilisation anormale de son Compte Client et s'engage expressément à prendre contact le plus rapidement possible avec le Service Client en cas de dysfonctionnement du service et avant toute manipulation de sa part.</p>	<p>14.1.2.7 Les médecins,</p>
<p>10.2 Le numéro client (le cas échéant);</p>	<p>13. <b>PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b></p>	<p>14.1.2.8 Les enseignants spécialisés.</p>
<p>10.3 Le nom et les coordonnées (dont l'adresse e-mail) de l'utilisateur si la commande est passée par une personne morale, privée ou publique;</p>	<p>13.1 Les Conditions Générales ne constituent en aucun cas une cession d'aucune sorte d'éléments de propriété intellectuelle appartenant à Hapæx et Hapæx demeure l'unique titulaire de tous éléments (logiciels, systèmes, structures, infrastructures etc.) ou contenus (site, textes, marques, logos, images, photos, slogans, visuels, musiques, bases de données etc.) lui appartenant, le Client ne bénéficiant ainsi que d'un simple droit d'usage dans le cadre et pour la durée de l'exécution des présentes.</p>	<p>14.1.2.9 Ces principes sont conformes aux Standards for Educational and Psychological Tests, définis en 1985 et adoptés par des organisations telles que l'American Psychological Association (APA) ; Les mêmes standards ont été acceptés par l'European Test Publishers Group (ETPG) et par l'International Test Commission (ITC). A chacun des tests et des matériels diffusés par Hapæx est associé un type de titre, de qualification ou de certification nécessaire.</p>
<p>10.4 La dénomination précise du produit commandé (licence annuelle, abonnement illimité, formation...).</p>	<p>13.2 Le Client s'interdit de procéder à tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un ou de quelque chose des éléments et contenus protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur appartenant à Hapæx, en dehors des cas prévus aux présentes et sans l'autorisation expresse et préalable de Hapæx.</p>	<p>14.1.2.4 Les orthophonistes,</p>
<p>11. <b>MODALITÉS DE PAIEMENT</b></p>	<p>13.3 Le Client s'interdit de diffuser le contenu du Site de Hapæx, pour créer le sien ou des pages dédiées dans le but de créer du référencement et du trafic.</p>	<p>14.1.2.5 Les psychomotriciens,</p>
<p>11.1 Modes de paiement</p>	<p>13.4 Le Client ne dispose d'aucun droit pour récupérer tout ou partie du contenu des Tests ou des Rapports de résultats de Hapæx ou de ses partenaires (questions, réponses, typologie comportementale, commentaires textes, etc.), en vue de développer ses propres outils ou de traduire des Tests existants dans une autre langue.</p>	<p>14.1.2.6 Les ergothérapeutes,</p>
<p>11.1.1 Pour le paiement des Licences annuelles et des Abonnements illimités, les modes de paiement mis à disposition du Client sont les suivants :</p>	<p>13.5 Tout Rapport de résultats à un Test, ou un extrait de ce Rapport, qui serait transmis à un tiers, doit mentionner obligatoirement la référence de Hapæx et le Client s'engage à ne pas occulter la marque de Hapæx figurant sur les Tests, rapports ou tout autre document communiqué par Hapæx. Toute référence à un Test sur les supports de communication du Client, tels que notamment site internet, blog, brochure commerciale, cette liste n'étant pas limitative, doit obligatoirement être précédée ou suivie de la mention : « édité par Hapæx ».</p>	<p>14.1.2.7 Les médecins,</p>
<p>11.1.2 Le paiement par chèque en EUROS pour tout montant ou dans une autre devise sous réserve d'acceptation préalable par Hapæx.</p>	<p>13.6 Toute violation des droits de propriété intellectuelle de Hapæx engagerait la responsabilité du Client qui peut faire l'objet de poursuites judiciaires.</p>	<p>14.1.2.8 Les enseignants spécialisés.</p>
<p>11.1.3 Le virement bancaire à l'ordre de Hapæx : les coordonnées bancaires sont disponibles sur l'Espace Client.</p>	<p>13.7 Toute violation des droits de propriété intellectuelle de Hapæx peut également donner lieu à la clôture immédiate du Compte Client, sans que Hapæx n'ait à lui verser</p>	<p>14.1.2.9 Ces principes sont conformes aux Standards for Educational and Psychological Tests, définis en 1985 et adoptés par des organisations telles que l'American Psychological Association (APA) ; Les mêmes standards ont été acceptés par l'European Test Publishers Group (ETPG) et par l'International Test Commission (ITC). A chacun des tests et des matériels diffusés par Hapæx est associé un type de titre, de qualification ou de certification nécessaire.</p>
<p>11.1.4 Le prélèvement automatique. Dans le cadre d'une Licence annuelle ou d'un Abonnement illimité, le formulaire de prélèvement automatique est fourni au Client par Hapæx;</p>	<p>11.2 Règlement</p>	<p>14.1.2.4 Les orthophonistes,</p>
<p>11.1.5 Le Client garantit à Hapæx qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.</p>	<p>11.2.1 Dans le cadre d'une Licence annuelle ou d'un Abonnement illimité, le montant de l'intégralité de la période d'engagement est dû le jour de la souscription de l'abonnement puis à sa date anniversaire lors de chaque renouvellement, le règlement s'effectuant à réception de la facture.</p>	<p>14.1.2.5 Les psychomotriciens,</p>
<p>11.2 Règlement</p>	<p>11.2.2 Dans l'hypothèse où le Bon de commande, dans le cadre des conditions particulières, prévoirait un paiement échelonné (exemple : mensuel, trimestriel, semestriel), dans ce cas, Hapæx remet au Client son contrat de prélèvement automatique. À défaut de paiement d'une seule échéance, Hapæx est en droit de facturer au Client la totalité des sommes restant dues au titre de la période d'engagement en cours, avec une exigibilité immédiate.</p>	<p>14.1.2.6 Les ergothérapeutes,</p>
<p>11.2.1 Dans le cadre d'une Licence annuelle ou d'un Abonnement illimité, le montant de l'intégralité de la période d'engagement est dû le jour de la souscription de l'abonnement puis à sa date anniversaire lors de chaque renouvellement, le règlement s'effectuant à réception de la facture.</p>	<p>11.2.3 En cas de paiement par chèque ou par virement, les Tests ne sont disponibles qu'à compter du parfait encaissement du prix.</p>	<p>14.1.2.7 Les médecins,</p>
<p>11.2.2 Dans l'hypothèse où le Bon de commande, dans le cadre des conditions particulières, prévoirait un paiement échelonné (exemple : mensuel, trimestriel, semestriel), dans ce cas, Hapæx remet au Client son contrat de prélèvement automatique. À défaut de paiement d'une seule échéance, Hapæx est en droit de facturer au Client la totalité des sommes restant dues au titre de la période d'engagement en cours, avec une exigibilité immédiate.</p>	<p>11.2.4 Hapæx est en droit de suspendre immédiatement</p>	<p>14.1.2.8 Les enseignants spécialisés.</p>
<p>11.2.3 En cas de paiement par chèque ou par virement, les Tests ne sont disponibles qu'à compter du parfait encaissement du prix.</p>	<p>11.2.4 Hapæx est en droit de suspendre immédiatement</p>	<p>14.1.2.9 Ces principes sont conformes aux Standards for Educational and Psychological Tests, définis en 1985 et adoptés par des organisations telles que l'American Psychological Association (APA) ; Les mêmes standards ont été acceptés par l'European Test Publishers Group (ETPG) et par l'International Test Commission (ITC). A chacun des tests et des matériels diffusés par Hapæx est associé un type de titre, de qualification ou de certification nécessaire.</p>
<p>11.2.4 Hapæx est en droit de suspendre immédiatement</p>	<p>CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)</p>	<p>14.1.2.9 Ces principes sont conformes aux Standards for Educational and Psychological Tests, définis en 1985 et adoptés par des organisations telles que l'American Psychological Association (APA) ; Les mêmes standards ont été acceptés par l'European Test Publishers Group (ETPG) et par l'International Test Commission (ITC). A chacun des tests et des matériels diffusés par Hapæx est associé un type de titre, de qualification ou de certification nécessaire.</p>
<p>CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)</p>	<p>HAPÆX</p>	<p>02/08/2021</p>

- 14.2 Utilisation des outils
- 14.2.1 Le test est un outil professionnel. L'utilisateur, habilité, veille à l'employer dans sa version originale et dans sa globalité afin de lui conserver sa validité et sa pertinence.
- 14.2.2 Ces recommandations visent également à limiter les reproductions de tout ou partie d'un test par les médias ou dans des ouvrages, dont la divulgation dévalue le contenu du test et la pratique psychologique (art. 25 du code de déontologie des psychologues).
- 14.2.3 L'utilisateur s'engage aussi à protéger les contenus des tests en ne les divulguant pas auprès de tiers non-compétents. Le client est tenu de prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect des présentes conditions d'utilisation des produits Hapæx y compris s'il prête ou cède le produit à un tiers réputé compétent.
15. **DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**
- 15.1 Stockage des données
- 15.1.1 Hapæx respecte le droit lié à la durée de conservation des informations à caractère personnel. Suivant la recommandation européenne, le système conserve les données des comptes clients pour la durée du contrat conclu avec Hapæx.
- 15.1.2 Pour toute demande de suppression de données pour des motifs légitimes avant cette date, merci d'adresser la demande par courrier au siège de Hapæx en mentionnant dans l'objet du courrier « Informations Personnelles » et en joignant la copie de votre titre d'identité. Informations Personnelles du client : le système permet au client de paramétrer la durée de conservation des données de test et des Informations Personnelles de ses clients sur le système. Il peut effacer à tout moment les données de test et les Informations Personnelles de ses clients.
- 15.2 Hébergement des données
- 15.2.1 Les serveurs informatiques hébergeant les données collectées par Hapæx sont basés en France, pays présentant le niveau de protection des données à caractère personnel requis au sens de la CNIL et de la Commission Européenne.
- 15.2.2 Le Client reste propriétaire de l'ensemble des données et informations transmises par lui ou stockées dans le cadre des présentes. Hapæx s'interdit de communiquer, de sa propre initiative et en dehors du cadre des présentes, les données du client à un tiers; il en va de même des données à caractère personnel.
16. **LOYAUTÉ**
- 16.1 Hapæx et le Client s'engagent à agir réciproquement avec loyauté. Le Client s'engage expressément par la signature des présentes à ne pas accomplir, ou se rendre complice, d'actes de concurrence déloyale ou parasitisme ou d'espionnage industriel envers Hapæx.
- 16.2 Le Client s'engage à fournir à Hapæx toutes les informations nécessaires et à coopérer activement en vue de la bonne exécution des présentes.
- 16.3 Le Client garantit que toutes les informations fournies par lui à Hapæx sont exactes, à jour et sincères, et ne présentent aucun caractère mensonger ou trompeur. Code civil. Ainsi on entend par cas de force majeure toute situation qui ne pouvait raisonnablement être prévue lors de la conclusion du contrat, irrésistible dans son exécution, et à titre d'exemples indiqués de manière non exhaustive : décès du Client, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, intempéries, tremblement de terre, incendie, intempérie, conditions météorologiques exceptionnelles, inondation, séisme, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne informatique, blocage des télécommunications, guerre civile, émeutes.
18. **NON-RENONCIATION**
- 18.1 Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une ou quelconque des obligations visées dans les Conditions Générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.
- 18.2 L'invalidité d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales n'entraîne pas la nullité de celles-ci.
19. **LOI APPLICABLE/ ATTRIBUTION DE COMPETENCE**
- 19.1 Les Conditions Générales sont soumises à l'application du droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige sur la signification d'un terme ou d'une disposition.
- 19.2 En cas de litige, Hapæx et le Client se rapprochent sans délai l'un de l'autre, sur simple demande de la partie la plus diligente, afin de tenter de parvenir à un règlement amiable. S'ils n'y parviennent pas, Hapæx et le Client soumettent le litige relatif à la validité, à l'interprétation et à l'exécution des Conditions Générales au Tribunal de Commerce de PARIS.
17. **FORCE MAJEURE**
- 17.1 La survenance d'un cas de force majeure autorise la partie au contrat qui s'en trouve affectée à suspendre l'exécution de ses obligations. La partie au contrat qui s'estime affectée par la survenance d'un cas de force majeure en avise l'autre par écrit, en exposant de manière détaillée les éléments caractéristiques du cas de force majeure survenu, et en indiquant la durée prévisible de la situation. Hapæx ne saurait en pareille situation être tenue responsable envers le Client d'une éventuelle suspension ou interruption du service imputable à un cas de force majeure.
- 17.2 Sont considérés comme des cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de cassation et/ou au sens de l'article 1218 du